

MAIRIE DE MONTFORT
avec le concours de
Doman Chalosse Vivante

**COMME 45 COMMUNES DES LANDES
QUI ONT PRIS POSITION**

CONTRE
Le TRAITÉ TRANSATLANTIQUE « TAFTA » en préparation

MONTFORT EN CHALOSSE
s'est déclarée « **COMMUNE HORS TAFTA** »

POURQUOI ?

Si vous voulez en savoir plus
RENDEZ-VOUS
LE SAMEDI 6 FÉVRIER 2016 À 10 H 00 À LA MAIRIE
pour la présentation des panneaux d'entrée de ville
« **MONTFORT EN CHALOSSE COMMUNE HORS TAFTA** »

Les élus de la Commune
et les animateurs du collectif « **STOP TAFTA 40** »
viendront vous présenter le traité en préparation
et répondre à vos questions

La rencontre sera suivie d'un pot de l'amitié

SI NOUS LAISSONS FAIRE :

⑨ Les normes alimentaires Européennes seront alignées sur les Américaines. Les acteurs de l'industrie agroalimentaire n'auront plus à se soucier de la santé des consommateurs. Nous ne pourrons plus interdire la vente de produits alimentaires toxiques pour la santé humaine. Ex. : le boeuf et le porc aux hormones, les poulets désinfectés à la javel.

Et l'harmonisation des normes risque d'enlever l'obligation de signaler la composition des produits sur les étiquettes.

⑨ Les appellations d'origine contrôlées (A.O.C), les labels, tout ce qui permet de maintenir une activité économique locale, seront encore plus menacés par les Grands Groupes de l'Agro-alimentaire. Tout récemment, l'exemple de la filière canard vient nous rappeler le poids de l'agro-industrie dans les décisions gouvernementales.

⑨ Une réglementation municipale pourra être attaquée devant un tribunal arbitral privé si elle est perçue par un investisseur américain comme une limitation à son « droit d'investir ce qu'il veut, où il veut, quand il veut, comme il veut et d'en retirer le bénéfice qu'il veut » (définition de l'investissement par les lobbies US). Ex. : on ne pourra plus exiger d'un fournisseur de cantine scolaire qu'il soit localisé sur le territoire du canton ou du département.

⑨ La souveraineté des peuples et la démocratie seront menacées : protestations, lois, changement de majorité n'y feront rien. Les normes sociales ou environnementales seront balayées : réglementations sanitaires, protection de l'environnement, protection de la vie privée, etc... Par exemple l'entreprise « Home Instead » souhaite que le TAFTA règle le problème du « droit du travail inflexible », en clair que ce texte règle le problème des "avantages" « congés payés pour les temps partiels ».

Pour davantage d'informations, rendez-vous sur les sites :

www.collectif.stoptafta.org

www.local.attac.org/40/CoteSud